

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 75 (1939)
Heft: 4

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : VAUD : *Résumé de comptes S. P. V., des Fonds spéciaux et rapports des vérificateurs.* — *Assemblée générale et allocations familiales.* — *Appel pour nos collègues tchécoslovaques.* — *Déclaration d'impôts.* — *Dans les sections : Moudon et Oron ; Yverdon.* — TRIBUNE LIBRE : *Nominations au C. C.* — NEUCHÂTEL : *Séance du C. C. du 10 décembre.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : R. DOTTRENS : *A propos de l'écriture suisse.* — INFORMATIONS : *Exposition nationale suisse à Zurich.* — L'ÉCOLE ET LA NATURE : J. SIMONET : *Comment les animaux de nos pays passent la mauvaise saison.* — LES LIVRES. — ERRATUM

PARTIE CORPORATIVE

VAUD

RÉSUMÉ DES COMPTES 1938 CAISSE S. P. V.

COMPTES DE PROFITS ET PERTES

	Profits	Pertes
Titres au 1 ^{er} janvier 1938	Fr. 10 900.—	
Caisse au 1 ^{er} janvier 1938	» 7 627.38	
Intérêts des capitaux	» 1 180.35	
Cotisations des actifs	» 25 693.—	
Cotisations des auxiliaires	» 119.40	
Recettes diverses	» 95.92	
Comité, administration, loyer		Fr. 5 014.75
Assemblées S. P. V. et S. P. R.		» 555.20
Assurance responsabilité civile		» 1 521.90
« Bulletin »-« Educateur » ; cotisations S. P. R.		» 10 144.75
Traitements fixes ; cotisations et délégués		» 724.05
Caisse de secours ; versement statutaire		» 6 400.—
Subside au Musée scolaire		» 800.—
Subventions diverses		» 1 224.85
Palmes funéraires		» 290.—
Dépenses diverses		» 210.15
Balance : fortune au 31 décembre 1938		» 18 730.40
	Fr. 45 616.05	Fr. 45 616.05

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1938

Débiteurs	Fr. 11 820.—
Caisse	» 6 910.40
Fortune au 31 décembre 1938	Fr. 18 730.40
Fortune au 1 ^{er} janvier 1938	» 18 527.38
Augmentation	Fr. 203.02

CAISSE DE SECOURS

Débiteurs	Fr. 20 000.—
Caisse au 31 décembre 1938	» 3 041.65
Fortune au 31 décembre 1938	Fr. 23 041.65
Fortune au 1 ^{er} janvier 1938	» 22 877.60
Balance : augmentation	Fr. 164.05

CAISSE DE PRÊTS

Cédules au 31 décembre 1938	Fr. 14 774.—
Cédules au 1 ^{er} janvier 1938	» 12 460.—
Balance : augmentation	Fr. 2 314.—

CAISSE « RÉSERVE »

Débiteurs	Fr. 80 000.—
Caisse au 31 décembre 1938	» 2 299.05
Fortune au 31 décembre 1938	Fr. 82 299.05
Fortune au 1 ^{er} janvier 1938	» 78 879.05
Balance : augmentation	Fr. 3 420.—

FONDS « ORPHELINS »

Débiteurs	Fr. 5 000.—
Caisse au 31 décembre 1938	» 192.—
Fortune au 31 décembre 1938	Fr. 5 192.—
Fortune au 1 ^{er} janvier 1938	» 5 000.—
Balance : augmentation	Fr. 192.—

FONDS « ELISABETH BLANC »

Débiteurs	Fr. 1 000.—
Caisse au 31 décembre 1938	» 253.65
Fortune au 31 décembre 1938	Fr. 1 253.65
Fortune au 1 ^{er} janvier 1938	» 1 208.05
Balance : augmentation	Fr. 45.60

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

	<i>Fortune</i>	<i>Augmentation</i>
1. Caisse S. P. V.	Fr. 18 730.40	Fr. 203.02
2. Caisse de Secours	» 23 041.65	» 164.05
3. Caisse de Prêts	» 14 774.—	» 2 314.—
4. Caisse Réserve	» 82 299.05	» 3 420.—
5. Fonds Orphelins	» 5 192.—	» 192.—
6. Fonds Elisabeth Blanc	» 1 253.65	» 45.60
Augmentation totale en 1938		Fr. 6 338.67
Fortune générale de la S. P. V.	Fr. 145 290.75	

Le caissier : Clovis GROBÉTY.

RAPPORT

de la Commission de vérification des comptes de la S. P. V.

La commission désignée et composée des délégués des sections de Rolle, Yverdon et Vevey, s'est réunie à Lausanne, Mauborget 12, le samedi 21 janvier 1939. Elle a examiné et vérifié toutes les pièces comptables présentées, classées et numérotées avec un ordre remarquable.

Elle a reconnu leur parfaite concordance avec les sommes portées en compte. Les totaux ont également été vérifiés et reconnus exacts.

La commission a constaté la présence effective des récépissés du dépôt en banque des titres du rentier ainsi que celle des livrets d'épargne.

La dite commission propose :

1. Accepter les comptes de l'exercice 1938 tels que présentés.
2. Donner décharge au Comité.
3. Décerner de vives félicitations au caissier, M. Clovis Grobéty.

En outre, elle formule le vœu suivant :

Faciliter la besogne du caissier, déjà suffisamment chargée et ardue, par l'impression des feuilles de comptes.

Lausanne, le 21 janvier 1939.

La commission de vérification :

A. CHENUZ. Ed. FANKHAUSER. W. BURI.

RAPPORT

de la Commission de vérification de la Caisse de secours, Caisse de prêts et Fonds spéciaux de la S. P. V.

La commission, composée de Mlle Fanny Rochat (Cossonay), MM. René Guichard (Lausanne) et Jules Conod (Bursins), s'est réunie le samedi 21 janvier, au local de Mauborget ; elle a examiné consciencieusement les divers comptes et les a reconnus exacts et présentés avec précision et grand soin.

La Commission de vérification propose à l'assemblée générale d'adopter ces comptes tels qu'ils sont présentés et d'en donner décharge au caissier et au Comité central, avec chaleureux remerciements.

Lausanne, le 21 janvier 1939.

(sig.) J. CONOD. F. ROCHAT. R. GUICHARD.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET ALLOCATIONS FAMILIALES

L'assemblée générale du 30 janvier 1938 décidait que la question des allocations familiales serait étudiée par les sections de la S. P. V., ce qui fut fait.

Le 5 février prochain, à Montbenon, le C. C. ayant condensé tous les rapports des sections, et en face de *propositions précises* formulées par quelques-unes de ces dernières, il s'agira de décider si l'on veut en rester au statu quo ou partir en guerre.

L'assemblée générale est seule compétente pour prendre **une décision**, décision qui peut avoir de si grosses conséquences pour le corps enseignant vaudois et l'avenir de la S. P. V.

Chers collègues, vous n'avez pas le droit de vous désintéresser de la question ; venez et prononcez-vous. Ch. G.

POUR NOS COLLÈGUES DE TCHÉCOSLOVAQUIE

Nous ne saurions rester indifférents devant le sort tragique des instituteurs tchécoslovaques. Notre Comité central vous engage, une fois de plus à vous montrer généreux et à verser votre obole au compte de chèques postaux II. 2226, M. Ch. Grobéty, à Vallorbe.

La S. P. V. ouvre la souscription par un versement de 100 francs.
LE COMITÉ.

DÉCLARATION D'IMPÔTS

Savez-vous, chers collègues, vous qui êtes des contribuables 100 %, savez-vous que le fisc vous autorise à défalquer 200 fr. pour vos dépenses professionnelles. Il est vrai que la Commission d'impôts pourra vous demander de justifier cette somme, ce qui n'est pas difficile ! (journaux, livres, musique, matériel, etc.).

Donc défalquez... !

DANS LES SECTIONS

Moudon et Oron. — Les leçons de gymnastique sont supprimées en février et mars.

Yverdon. — Leçon de gymnastique pour *dames*, premier vendredi du mois.

TRIBUNE LIBRE

NOMINATIONS AU COMITÉ CENTRAL

Les grenouilles se lassant...

La question soulevée par M. Chevalley dans son article du 14 janvier remet sur le tapis une très vieille histoire. Et chaque année nous entendons les mêmes réflexions à propos de celui-ci ou de celui-là qui était un « bon président », un « bon caissier » et qui aurait pu rester de nombreuses années encore aux affaires, aux corvées, à l'honneur !

Qu'en pensent les intéressés eux-mêmes ? Je pense que, si c'était statuaire et si on les en priait un peu, certains se laisseraient réélire. Mais je pense que c'est un bien pour eux et pour leurs élèves qu'ils rentrent dans le rang, et que c'est un bien pour la S. P. V. elle-même. Dans une démocratie vivante — ce que dit si bien notre collègue Chevalley — il est dans l'intérêt de tous que le plus grand nombre possible de citoyens soient directement mêlés aux affaires publiques. Et nous, qui sommes 1300 au pays de Vaud, avons parmi nous suffisamment de « candidats présidents » pour que la Société soit toujours bien menée. Il suffit de les repérer, de les choisir à chaque fin d'année, et de les bien choisir.

Une voix s'est élevée, il y a quatre ou cinq ans, en Assemblée générale pour dire que nous avions dans la salle « trop de présidents » ! Qu'est-ce que cela veut dire ? Que certains ont mal conduit la barque ? Qu'on ignore parfois le nom de celui qui est en charge, comme cela arrive pour le Président de la Confédération ? Les affaires de la S. P. V. ont-elles souffert en passant ainsi d'un chef à l'autre ? Allons donc ! Chacun d'eux a fait son devoir dans la mesure de ses forces. Et le prestige personnel de l'un ou l'autre ne pourrait empêcher les crises graves, économiques ou financières, dont nous avons tous à subir le contre-coup.

Et puis, avez-vous pensé à ce que deviendrait la S. P. V. le jour où on s'apercevrait que le Président en charge un certain nombre d'années oscillerait vers ceci ou vers cela, selon ses tendances et sa mentalité personnelle ?

La S. P. V. se doit de rester indépendante, et si elle doit de temps à autre se trouver en rapport avec les autorités, il n'est nul besoin que son président soit *persona grata*. Au contraire, il faut qu'il n'ait avec les dirigeants aucune accointance qui puisse diminuer en quoi que ce soit sa liberté d'action en toute impartialité.

Ayant eu l'honneur de m'occuper des archives de la S. P. V. en 1935, j'ai eu l'occasion de lire différents petits papiers, et l'un des plus jolis était ainsi libellé : « Je vous adresse ma démission de sociétaire S. P. V. ; n'ayant pas été nommé du Comité central, cela me coûte ma place d'inspecteur... » Vous devinez que le billet ne date pas d'aujourd'hui, mais du temps où la présidence S. P. V. menait tout droit au poste d'honneur que vous connaissez. Vous voyez qu'il ne fut pas nommé par ses collègues parce que ses désirs intimes transparaissaient par trop. Qu'advierait-il de notre société actuelle si son président longtemps en charge s'avisait d'être ambitieux et de désirer plaire ici ou là ? L'esprit est bien disposé, mais l'être humain peut être faible...

Un président d'honneur pris en dehors du Comité pourrait fonctionner à titre permanent aux traitements fixes ; il pourrait

aussi à titre purement honorifique représenter la S. P. V. dans diverses assemblées. Il s'en irait aux réunions de la Neuchâteloise et de la Genevoise au même titre que ces messieurs, quasi inamovibles, de la S. P. N. viennent à la nôtre. Genève et Neuchâtel sont plus petits, leurs affaires corporatives moins absorbantes que les nôtres de par le moins grand nombre de leurs membres.

Un président de ce genre au canton de Vaud serait à la fois un anachronisme au point de vue démocratique, une erreur psychologique et une impossibilité au point de vue travail suivi à fournir en dehors de l'école.

Ne cherchons pas, au moment où le totalitarisme nous enserre de ses anneaux, à suivre moutonnement ses traces pour la gloire — si gloire il y a — d'avoir un « Pré-si-dent » ! L. CORNUZ.

NEUCHÂTEL

COMITÉ CENTRAL

Séance du 10 décembre 1938 (fin).

Pour terminer ce compte rendu (voir *Bulletin* du 7 janvier), nous voulons attirer encore l'attention des membres de la S. P. N. sur quelques points, examinés par le C. C., notamment sur la question de l'assurance-accidents.

Assurance-accidents. — Rappelons tout d'abord que l'article 2 des conditions particulières de nos polices stipule ce qui suit :

Art. 2. — *La Compagnie prend à sa charge les honoraires du médecin et les frais pharmaceutiques occasionnés à la suite d'un accident couvert par la police et ce, jusqu'à concurrence d'une somme maximum de 1200 fr. par cas, pendant une année à compter du jour de l'accident. Ces frais doivent être établis au moyen de pièces justificatives. Les frais de traitement ne sont remboursés que pour un seul médecin qui doit être diplômé. En cas d'hospitalisation, ces frais seront supportés jusqu'à concurrence de Fr. 6.— par jour.*

La dernière clause de cet article a donné lieu, non sans raison, à une contestation récente par le fait que l'assuré n'a reçu qu'une fraction de l'indemnité de 6 fr. prévue pour chaque journée d'hospitalisation. Le litige est réglé ; mais il donne occasion à la Compagnie de rappeler au C. C. pour qu'il en soit donné communication aux intéressés que les frais d'hospitalisation comprennent outre les frais médicaux et pharmaceutiques une part pour l'alimentation du malade. Selon une pratique constante adoptée par toutes les compagnies d'assurances, mais non spécifiée dans les conditions de la police, il est déduit du montant de l'indemnité journalière une certaine somme pour les frais de nourriture, et cela, en raison du fait que s l'hospitalisé était soigné à domicile, son alimentation serait à sa charge. Notre assureur déduit de ce chef 2 à 3 fr. par jour. Cet usage

n'étant déterminé par aucune clause des polices, on comprendra que son application ait pu donner lieu à réclamation.

Le C. C. prie donc les assurés de la S. P. N. de prendre bonne note de la restriction tacite dont il vient d'être question quant au paiement des frais d'hospitalisation, lesquels, du reste, ont toujours été soumis à réduction dans les cas traités depuis le début de notre assurance contre les accidents.

Publicité dans l'« Educateur ». — Les membres de la S. P. N. chargés d'intensifier la publicité dans l'*Educateur* ont reçu des instructions pour les guider dans leur travail délicat. Malheureusement, Publicitas, qui a la régie des annonces de notre organe, se réserve de visiter la meilleure clientèle, c'est-à-dire les maisons les plus importantes du canton. On enlève ainsi à nos courtiers leurs plus grandes chances de succès, ce qui est un peu décourageant pour le début. Le Bureau romand sera prié de faire rapporter cette mesure.

Nous invitons derechef nos abonnés à favoriser les maisons qui utilisent nos pages de réclame, et lors de chaque achat de se référer aux annonces parues.

La mésentente. — Rassurez-vous, il s'agit de grammaire.

Par l'organe de sa représentante, la section de Neuchâtel émet le vœu qu'une entente intervienne entre l'école primaire et l'école secondaire au sujet de la terminologie grammaticale. Puisqu'un nouveau manuel de français pour les classes primaires est en chantier, il faudrait saisir l'occasion de réaliser un accord qui est désiré depuis longtemps, car les élèves qui entrent dans les écoles secondaire et classique du chef-lieu, et plus particulièrement ceux qui arrivent de la banlieue, sont déroutés par une nouvelle terminologie et par le manque de coordination entre les programmes. Celui de l'école secondaire devrait être la suite du nôtre que l'on ne peut songer à augmenter ; un allègement même ferait bien notre affaire.

Quant à la terminologie qui est aussi instable que la paix européenne, nous accepterons celle que choisira l'école secondaire. Or, dans ce ménage, l'entente est loin d'être faite. Le chef-lieu a d'intransigeantes préférences qu'on ne goûte guère, nous dit-on, là-bas, au bout de la Reuse, ni là-haut, près de Pouillerel. Suivant le manuel employé, les temps changent de nom, les compléments changent de camp et l'on débaptise dans la funèbre syntaxe de la phrase. Pour l'école primaire, ce chatouilleux formalisme de grammairiens est sans importance. Ce qui importe pour nous, c'est de savoir à quelle dénomination nous devons nous en tenir. Mais celle-ci doit être la même pour tout le canton de façon que le passage de l'école primaire dans n'importe quelle école secondaire neuchâteloise puisse se faire sans que l'élève soit obligé de reviser son vocabulaire grammatical. Il est donc nécessaire qu'il y ait entente préalable entre professeurs au

sujet de ce vocabulaire qu'adoptera le nouveau manuel de français en préparation. Nous n'avons aucune préférence à formuler sur ce point.

Par contre, nous aimerions instamment que l'école secondaire tînt davantage compte des limites de notre programme de grammaire ; cela ferait cesser les plaintes qu'elle élève quant à la préparation primaire en matière de français. Si cette préparation ne paraît pas suffisante, cela tient le plus souvent au fait que l'école de l'étage supérieur manifeste des exigences trop grandes, qui ne sont plus en rapport avec celles de notre programme, lequel est établi en tenant judicieusement compte de l'âge des élèves et des possibilités d'assimilation correspondantes. Si donc l'école classique, qui est le principal foyer de plaintes, juge que le point d'arrivée de nos élèves est trop bas, il lui appartient d'abaisser son point de départ pour nous rejoindre. Nous ne saurions aller plus loin, car nous avons déjà grand'peine à atteindre les limites qui nous sont assignées. Ce rapprochement comblerait au moins partiellement le fossé qui sépare nos deux écoles, et rend si ardue la tâche des élèves en première année classique.

Mais qui se chargera de la coordination des deux programmes en cause ? Ici surgit une difficulté résultant de la Loi sur l'enseignement secondaire qui dispose (art. 5) que *les programmes détaillés sont arrêtés par les autorités scolaires des établissements d'enseignement secondaire*. Vraisemblablement, aucune de ces autorités ne prendra, sur notre demande, l'initiative de troubler son propre statu quo et moins encore, celui du voisin. Aussi bien, le C. C. ne compte-t-il que sur la médiation du Département de l'Instruction publique. Les vœux de la section de Neuchâtel seront d'abord transmis à la Commission du manuel de français par M. Marcel Debrot, l'un des rédacteurs du nouvel ouvrage. Il est à espérer que cette commission sollicitera elle-même l'intervention du Département.

Disons encore à ce propos que si rien ne vient retarder la marche des travaux, le nouveau manuel pourra être mis à disposition des classes, à partir du printemps 1940. A vrai dire, il ne s'agit pas de l'élaboration d'une œuvre originale, mais simplement de l'adaptation à nos usages du manuel de Gabet, auteur français.

Cours de chant de Morges. — Une subvention de 100 fr. est allouée au comité d'organisation du cours de chant de Morges auquel sept membres de la S. P. N. ont pris part.

Collaboration à l'« Educateur ». — Trop peu de Neuchâtelois apportent leur contribution à l'*Educateur*. Tout en remerciant ceux qui ont bien voulu alimenter notre tribune pédagogique, le C. C. engage vivement nos membres à recourir à l'*Educateur* pour communiquer leurs opinions et leurs expériences intéressantes en matière professionnelle.

J.-Ed. M.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

A PROPOS DE L'ÉCRITURE SUISSE

Réponse à M. G. Piguet.

Un auteur trouve toujours intérêt à prendre connaissance d'une critique de ce qu'il a écrit. Ses idées discutées d'un autre point de vue que le sien, vues par un esprit différent, lui apparaissent plus nettes avec la valeur qu'il leur attribue et parfois — c'est fort profitable pour lui — avec des défauts et des insuffisances qui lui avaient échappé. A la condition, toutefois, que la critique soit objective et fondée en fait.

Tel n'est pas le caractère — oh ! non ! — de celle que M. Georges Piguet a publiée dans *L'Éducateur* du 17 décembre dernier. Ceux de mes lecteurs qui avaient encore présents à l'esprit les trois articles que j'ai consacrés à l'Écriture suisse auront éprouvé comme moi un réel malaise de voir M. Piguet partir en guerre sans même avoir pris la peine de lire ce que j'avais écrit. Car M. Piguet ne m'a pas lu ; ou alors il m'a très mal lu et je suis au regret de devoir confronter ses critiques avec mes propres dires. Cela me sera l'occasion de préciser quelques points intéressants dans le débat utile qu'il a si mal amorcé.

Commençons par une brouille : elle montre d'emblée dans quel esprit M. Piguet a écrit son article. Il dit : « Nous ne croyons pas que l'unité de l'écriture puisse être un des aspects de l'unité nationale », comme si je l'avais prétendu ! Rapportant cette opinion de nos collègues de la Suisse allemande, j'ai déclaré : « ce n'est pas sur ce terrain que personnellement nous posons le problème ».

Plus loin, il ajoute : « Entendons-nous une fois pour toutes : l'élève secondaire, quel que soit son type d'écriture écrit médiocrement pour la simple raison qu'il doit prendre des notes rapides et que la plus belle écriture ne résiste pas à cette épreuve. C'est vraisemblablement pour cette raison qu'on a inventé la sténographie... »

Deux erreurs : il est des écritures dont les formes ont été étudiées pour résister à la déformation du tracé rapide. L'écriture suisse en est une. D'autre part, l'entraînement méthodique à la vitesse, qui est du ressort des classes du degré supérieur et des premières années de l'enseignement secondaire, facilite la conservation d'une écriture rapide et lisible ; c'est une exigence d'un enseignement modernisé de l'écriture, car cette préoccupation était ignorée autrefois.

Quant à la sténographie : non, cher Monsieur, elle n'a pas été inventée pour l'usage des collégiens !

Venons-en à l'essentiel :

M. Piguet déclare : « Les partisans la présentaient (l'écriture script) comme l'écriture définitive ».

Cette affirmation est si fausse que le Département genevois a tenu à deux reprises, en 1938, à me déléguer à des cours d'écriture suisse et qu'il a facilité les instituteurs et institutrices qui ont participé au cours de Schaffhouse, l'an dernier.

Et voici d'autres preuves :

Le *Bulletin officiel genevois* de décembre 1934 dit, page 20 :

Le Département communiquera ultérieurement les directions concernant l'enseignement de l'écriture dans les divisions moyenne et supérieure de l'école primaire.

Dans l'étude que j'ai publiée dans l'*Annuaire* de 1936, j'ai écrit : « Garderons-nous l'écriture script ou passerons-nous à un type d'écriture liée ? Il ne s'agit pas là d'une question d'ordre strictement pédagogique. Sinon nous pourrions sans hésiter conserver l'écriture script tout au long de la scolarité obligatoire. Nous avons suffisamment accumulé de preuves depuis six ans de l'excellence de cette écriture, des résultats remarquables qu'elle permet d'obtenir, du plaisir et de l'intérêt que les élèves ont à la tracer, du cachet très personnel qu'elle conserve pour n'avoir aucune hésitation ; mais la décision n'appartient pas aux autorités scolaires seules. Il conviendra de recueillir les avis du monde du commerce et de l'administration, de noter les réactions de l'opinion publique pour décider en connaissance de cause... »

C'est pour recueillir ces avis du monde des affaires et de l'administration, comme de l'opinion publique en général, qu'en 1937 et 1938, le Département de l'instruction publique a organisé deux expositions qui ont eu plein succès et qu'en novembre 1937, il a convoqué une grande assemblée d'information à laquelle il a convié les représentants des employeurs (administration, banque, commerce, etc.). Cet échange de vues a été tout à l'avantage de l'écriture script et si le Département n'a pas encore pris de décision définitive, c'est uniquement pour des soucis d'ordre pédagogique qui ne paraissent pas gêner M. Piguet.

Enfin, son affirmation a si peu de valeur que, lorsque M. Piguet travaillait avec nous au Mail — car M. Piguet s'est associé à ces expériences que son article condamne — et qu'entre collègues nous échangeons nos vues, M. Piguet avait annoncé son intention d'étudier un type d'écriture liée que l'on proposerait au cas où l'écriture script ne pourrait être maintenue comme écriture de fin de scolarité. Sur la valeur de cette dernière, mon avis n'a pas changé, mais je ne suis pas seul en cause et ce problème de l'écriture, comme tant de problèmes d'ordre pédagogique ou éducatif, n'a pas encore trouvé sa solution pour autant qu'en matière d'éducation et d'enseignement il y ait des solutions définitives ! Nous verrons plus loin pourquoi.

M. Piguet ajoute encore : « L'écriture suisse nécessite l'apprentissage successif de deux écritures dont le style est profondément différent par la forme et la construction. »

Et M. Piguet donne les exemples ci-dessous :

Ec. suisse no.1

no.2.

A . G . H. —————> a . g . H.

b . f . k . t. —————> b . f . k . t.

Là vraiment, il dépasse la mesure et donne une piètre idée de son sérieux. Il ne viendra jamais à l'idée du stagiaire même le plus inexpérimenté de faire dériver le A (1) du A (2) quand on a appris le *a* script dont il suffit de doubler la hauteur pour avoir la majuscule désirée. On a écrit le *g* script, il suffit de fermer la boucle pour avoir le *g* de l'écriture suisse et sa majuscule en doublant la hauteur.

Lettre H. Si M. Piguet avait pris la peine de s'informer et, en particulier d'examiner les Wahlformen dont j'ai parlé, il aurait trouvé parmi celles-ci une forme du H majuscule qui se rapproche beaucoup de la capitale. Quant à dire que le H (3) est différent du H (4), c'est quelque peu exagéré puisque la première forme n'est que la seconde tracée sans lever la plume. Il est en de même pour les autres exemples qu'il donne : *b f k t*.

Pour passer de l'écriture script à l'écriture liée en adoptant les caractères de l'écriture suisse, les changements à apporter aux signes sont bien moins considérables qu'il peut le sembler au premier abord : 17 lettres s'écrivent de manière à peu près identique, le trait final prolongé suffisant à la liaison ; 9 subissent quelques modifications de tracé qui ne sont importantes que pour 4 d'entre elles : *k, r, s, z*,

Du reste, le problème de l'écriture liée n'est pas dans les formes des lettres mais dans la technique de la liaison.

Des années durant on a commis cette erreur d'enseigner aux petits l'écriture des grands, c'est pourquoi nombre de maîtres ont de la peine à comprendre la nécessité d'un enseignement progressif dans cette branche, car c'est là la principale innovation de méthode ¹.

¹ Nous l'avons constaté déjà à l'école enfantine où pas mal de maîtresses n'ont pas vu la nécessité de l'enseignement des capitales précédant celui des minuscules).

M. Piguet parle de deux écritures ; on pourrait, avec autant de raison, parler de deux orthographes : en effet, en 1^{re}, on apprend aux enfants que les noms prennent un s au pluriel et, plus tard, on leur enseigne d'autres formes marquant la pluralité ; ou de deux arithmétiques puisqu'on apprend aux petits que la multiplication rend plus grand, la division plus petit alors que les grands doivent arriver à concevoir que la multiplication peut rendre plus petit et la division plus grand.

M. Piguet décide que nous n'avons que faire d'un véritable enseignement de l'écriture dans le degré supérieur et que le maître doit se borner à maintenir l'acquis pour éviter de trop fortes déformations.

C'est très exactement ce qui a été fait jusqu'ici avec la méthode traditionnelle dont nous ne voulons plus, car nous savons les résultats auxquels partout elle a abouti.

(A suivre.)

R. DOTRENS.

INFORMATIONS

EXPOSITION NATIONALE SUISSE 1939 A ZURICH

Section Ecole populaire : Tous renseignements auprès de : H. Egg, Zurich 7, Schösslistrasse 2, Président, Tel. 4 49 53.

F. Brunner, Zurich 10, Rebbergstrasse 31, Tel. 6 01 70.

H. Pfenninger, Ackersteinstrasse 114, Zurich 10, Tel. 6 79 17.

Liste des photos manquant dans les sections particulières.

Toutes les épreuves sont agrandies à Zurich, dans la mesure désirée. Prière de n'offrir que des épreuves auxquelles peuvent être jointes, en cas de besoin, les négatifs, film ou plaque.

Zoologie : Classe en observation au bord d'un étang.

Heimatskunde : Classe en observation lors d'une excursion d'études.

Botanique : Classe devant un arbre en fleurs.

Jardin scolaire : observations sur la sauge.

Allemand : Une classe, observant l'activité d'une ménagère (en vue d'une notation d'une suite d'actions).

Classe lors de la description d'un tableau (maternité, par exemple Holbeins Gattin und Kinder ou autre).

Chant : Classe dans la forêt. Classe lors de l'étude d'un chant par la phonimie. En classe : élèves jouant de la flûte.

Excursion scolaire avec drapeau (éventuellement tambour).

Excursion scolaire à bicyclette.

Concert scolaire pour se procurer des fonds en vue de voyages, représentation théâtrale scolaire en classe, dans une salle de chant, en plein air.

Cours de ski scolaires : Classe en plein air, étendue à loisir, chantant.

Français : Elèves secondaires, éventuellement habillés pour leur rôle, dans une conversation par exemple : *Chez l'épicier*, ou autres.

Utilisation de disques dans l'enseignement.

Gymnastique : Exercices libres d'une école de montagne. Exercices aux engins et accessoires (échasses, etc.), sauts en hauteur, hissage au-dessus d'obstacles.

Gymnastique d'été : filles, en plein air.

Natation : Garçons ou filles.

Promenade dans le Jura.

Saut en hauteur et en longueur, en plein air, estafettes, ballon dans un pré.

Exercices aux engins en salle.

Patinage par groupe, également *ski*.

Séance d'un conseil scolaire rural

urbain	(si possible indiquer
de district	les décisions prises
conseil d'éducation	lors de la séance !)

Distribution de souliers à des élèves indigents, ou d'habits.

Repas offerts aux enfants.

Assistance réciproque dans les contrées victimes de la crise.

Assistance familiale aux enfants de chômeurs.

Distribution de fruits dans les écoles de montagne (départ de la vallée ou arrivée au village).

Récréation du lait en ville ou agglomération industrielle.

Distribution de skis (si possible à la montagne).

Lieu de vacances : En famille. Colonies.

Excursion : Le camp de vacances. Camp de ski. Ecole en plein air.

Enfants dans les préventoria, maison de repos, ou cours prophylactiques.

Chambre de travail.

Distribution de livres dans une bibliothèque scolaire.

Représentation théâtrale ou *concert* pour les élèves.

L'ÉCOLE ET LA NATURE

COMMENT LES ANIMAUX DE NOS PAYS

PASSENT LA MAUVAISE SAISON (2^e partie) (suite)

Nous arrivons maintenant à la partie la plus importante, au point de vue pratique, de cette courte étude : celle qui concerne les *Insectes*.

C'est, en effet, parmi eux que se recrutent nombre des plus grands ennemis de l'agriculture et il est assez courant d'entendre dire que les hivers rigoureux « détruisent la vermine ». Nous allons voir ce qu'il faut penser de cette affirmation.

Rappelons, tout d'abord, que les insectes subissent, au cours de leur existence, des *métamorphoses* plus ou moins complètes. En thèse générale, ils passent par les états successifs suivants : *œuf*, *larve*, *nymphé*, *imago* ou *insecte parfait*. Nous voyons d'emblée que cela leur offre quatre possibilités et, comme de juste, ils choisissent la plus favorable. Toutefois, il n'y a pas de règle absolue et certains faits sont même assez déconcertants.

Par exemple, on connaît un certain nombre de *Diptères* et de *Névroptères* qui apparaissent précisément en hiver et que l'on ne rencontre guère que sur la neige et les glaciers. A ce groupe appartiennent les curieux *Chionea*, qui ressemblent un peu à des araignées, les *Trichocera*, voisins des *Tipules*, les *Boreus* et quelques espèces de *Podurides*, dont l'une ne se trouve que sur les glaciers (*Puce des glaciers*).

D'autre part, on voit apparaître en novembre et décembre deux papillons des plus délicats, deux *Géométrides* (*Phalène hiemale* et *Phalène défeuillante*), dont la femelle aptère pond, sous l'écorce des arbres fruitiers, des œufs dont sortiront, au printemps, des chenilles très nuisibles aux vergers.

En ce qui concerne la forme sous laquelle ils passent l'hiver, les papillons peuvent se classer, très approximativement, de la façon suivante :

25%	des espèces hivernent à l'état d'œufs.
40%	» » » » » de chenilles.
32%	» » » » » de chrysalides.
3%	» » » » » parfait.

C'est ainsi qu'aux premiers jours ensoleillés, on voit voler chez nous le *citron* et les *vanesses*.

Parmi les insectes qui passent la mauvaise saison à l'état parfait, on peut citer en outre les *guêpes* et les *frelons* femelles, les *moustiques*, certaines *mouches*, puis des espèces souterraines : *grillons*, *courtillères*, *géotrupes* (bousiers), des aquatiques, comme les *naucorés*, *nèpes*, *dytiques*, *gyrins*, etc.

Dans la ruche, les *abeilles* se groupent à proximité de leurs provisions et s'engourdissent dès que la température de l'air tombe au-dessous de 8°. Mais, fait remarquable, elles produisent de la chaleur en faisant des mouvements rapides et imperceptibles des ailes et, au centre du bloc qu'elles forment, le thermomètre accuse, par les plus grands froids, 20° environ. Une colonie ne meurt jamais de froid : suffisamment munie de miel, elle peut résister aux hivers les plus rigoureux (—35°), à une condition, c'est que les abeilles restent pressées les unes contre les autres et qu'aucun choc ne vienne diviser leur groupe.

Les *fourmis*, elles, descendent dans leurs cases profondes et s'engourdissent également, mais dès que la température s'adoucit, elles reprennent partiellement leur activité. Chose curieuse, les espèces qui ont recours aux bons offices des pucerons de racines (Genre *Lasius*, en particulier) voient leurs fournisseurs de sirop s'engourdir et se réveiller en même temps qu'elles, de sorte qu'elles n'ont aucun souci à se faire au sujet de leur nourriture. Quant aux espèces qui ont un autre régime, elles trouvent facilement, aux premiers rayons de soleil, de quoi se sustenter.

Les colonies de *Guêpes* et de *Frelons* connaissent, par contre, un sort lamentable. Dès les premiers froids, le couvain est sacrifié par les ouvrières qui, elles-mêmes, peu après, périssent en masse, suivies des mâles et de la plupart des femelles. Seules, quelques-unes de ces dernières échappent au froid en se cachant et, au printemps, elles fondent de nouvelles colonies. (Voir à ce sujet : Fabre, *Souv. entom.*, t. VIII, p. 309 à 326.)

Un grand nombre d'insectes hibernent à l'état de *larves*. Cachées dans la profondeur du bois (*Capricornes*, *Lucanes*, *Cossus*, etc.) ou simplement sous l'écorce, dans le terreau (*Cétoines*, *Géotrupes*), sous les feuilles, dans la mousse ou dans l'eau (beaucoup de *Coléoptères*, de *Diptères*, les *Phryganes*, *Ephémères*, etc.), elles vivent au ralenti en attendant le renouveau. Les chenilles de la *Processionnaire du pin* bravent le gel, dans leur bourse de soie, sur la plus haute branche de l'arbre. Les larves peuvent geler, au point de se briser comme du verre, et revenir à la vie sans dommage. Des *vers à soie* et d'autres chenilles ont résisté à 15° au-dessous de zéro et Fabre raconte qu'il abandonna en plein air, au cœur de l'hiver, des vases remplis de terre, renfermant des larves de *cétoines*, qui toutes, bien qu'elles eussent été gelées au point de faire bloc avec le terreau, évoluèrent au printemps suivant.

Sous la forme de *nymphes* ou *chrysalides*, les insectes échappent aussi sans peine à la mort blanche. Et cela d'autant plus facilement que la larve, avant de se transformer, a soin de rechercher un abri et, dans bien des cas, de se tisser un cocon ou de fabriquer une coque résistante. Mais, sous cet état encore, l'animal est capable de subir la congélation sans risques : les chrysalides de la *Piéride du chou*, par exemple, à peine dissimulées sous une corniche, résistent à des températures de —25° !

Que dire enfin des *œufs* ? Tandis que le germe d'un œuf d'oiseau est tué à —1°, des œufs de *Bombyx du mûrier* supportent —40° ! Donc, rien à craindre pour l'insecte sous cette forme.

Combien concluant, sous ce rapport, ce récit de Fabre (*Souv. entom.*, t. X, p. 266). On lui apporta, au milieu de l'hiver, une chouette morte, sur les yeux de laquelle il constata une ponte de

la grosse mouche bleue (*Calliphora erythrocephala*). Le thermomètre accusait -12° ; la bête fut abandonnée dans un local glacé. Résultat : au printemps, il compta 900 éclosions !

Inutile, après ces considérations, d'insister sur le peu de valeur de l'argument en vertu duquel un hiver rigoureux doit nous débarrasser de la vermine. Comme on l'a vu, la plupart des ennemis de l'agriculture (insectes, surtout) n'ont pas à redouter beaucoup la traversée — hélas, si terrible pour tant d'humains ! — de la saison des frimas. Par contre, une saison humide leur est souvent beaucoup plus préjudiciable, car ils ont alors à compter avec des ennemis contre lesquels ils sont désarmés : les parasites cryptogamiques : moisissures et champignons entomophages. Mais, seuls, les oiseaux sont capables de mener une lutte efficace contre nos ennemis à six pattes. C'est pourquoi on ne saurait se lasser de répéter aux enfants : « Protégez ces charmantes créatures et, surtout, ne les laissez pas avoir faim en hiver ! »

J. SIMONET.

LES LIVRES

MUSIQUE RELIGIEUSE

Collection de musique protestante. — De nouveaux chants s'ajoutent à cette collection, la plupart destinés aux fêtes de Pâques. Ce sont : un motet de Vendredi saint de Melchior Franck pour quatre voix mixtes ; le Psaume 138 de Claude Le Jeune, et des pièces de Praetorius, Gumpelzhaimer et B. Helder, ainsi qu'un concert spirituel de Schutz pour deux voix égales et accompagnement.

Commandes et renseignements chez Fœtisch frères, Lausanne.

Glossaire des patois de la Suisse romande. — Editions Victor Attinger, Neuchâtel.

Le quinzième fascicule de cet ouvrage vient de sortir de presse. On sait avec quelle science ce travail considérable se poursuit. Les rédacteurs, MM. L. Gauchat, J. Jeanjaquet, E. Tappolet, qui assurent, avec la collaboration de MM. E. Muret et P. Aebischer, la rédaction du *Glossaire des patois*, édifient une œuvre qui restera un document unique dans le domaine linguistique. Il faut souhaiter qu'un pareil effort rencontre en Suisse tout l'appui qu'il mérite. Son intérêt scientifique et national ne doit laisser indifférent aucun de ceux qui s'occupent de l'histoire de notre vraie langue populaire.

Alb. R.

Erratum. — Dans la figure qui illustre l'article *A propos des unités de mesure en électricité* (N° 2 de l'*Educateur*), le trait noir représentant la chute d'eau de gauche doit conserver la même épaisseur jusqu'au bas.

Grands ouvrages Hachette

- Histoire de France**, par Malet, 1000 illustrations, 11 hors-texte en couleurs, format $31 \times 22 \frac{1}{2}$, rel. toile, un vol. . . . Fr. * 23.90
- Les pays d'Europe**, par Monmarché et Tillion, 3 vol., 4000 ill. en noir, 23 pl. en couleurs, 23 panoramas, 172 héliogr. format $31 \times 23 \frac{1}{2}$, rel. toile, chaque volume » 27.15
- Histoire de la littérature française**, par Lanson, 2 vol., 480 illustrations, 20 hors-texte, format $31 \times 22 \frac{1}{2}$, rel. toile, les 2 vol. » 41.45
- Les merveilles de l'art**, par Hourticq, 595 illustrations, 28 planches en noir et en couleurs, format $31 \times 22 \frac{1}{2}$, rel. toile, un vol. » 23.90
- Encyclopédie des Beaux-Arts**, par Hourticq, 2 vol., 130 planches et 2800 gravures, format 33×25 , rel. toile, les 2 vol. . . » 41.45
- Les merveilles du monde**, 475 gravures en noir et en couleurs, format $31 \times 22 \frac{1}{2}$ rel. toile, un vol. » 23.90
- Les merveilles des races humaines**, 412 photographies, format $31 \times 22 \frac{1}{2}$, rel. toile, un vol. » 21.30
- Tout le corps humain**, par le Dr Bouquet, 4 vol., 1500 illustrations, 20 planches en couleurs, format $31 \times 22 \frac{1}{2}$, rel. toile, chaque volume » 23.90
- Nouvelle géographie universelle**, par Granger, 2 vol., 850 illustrations et 160 cartes, format $31 \times 22 \frac{1}{2}$, rel. toile, les 2 vol. » 51.80
- Vivien Saint-Martin et Schrader**, Atlas universel de géographie, 80 cartes interchangeables dans un classeur avec système spécial d'assemblage et un index des noms contenus dans l'atlas, format 35×45 , un vol. » 98.—

* Les prix ci-dessus s'entendent pour la vente au comptant ; prière de demander les prix spéciaux pour la vente à tempérament.

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

Bibliothèque Nationale
Suisse,
BERNE.

J. A.

CRÉDIT FONCIER VAUDOIS

AUQUEL EST ADJOINTE LA

CAISSE D'ÉPARGNE CANTONALE VAUDOISE

GARANTIE PAR L'ÉTAT

•
Prêts hypothécaires et sur nantissement
Dépôts d'épargne
Emission d'obligations foncières
Garde et gérance de titres
Location de coffres-forts (Safes)

Ecoles Normales du Canton de Vaud Examens d'admission en 1939

Ils sont fixés les 16, 17 et 18 mars et du 4 au 6 avril. Inscriptions auprès du Directeur, jusqu'au 1er mars à 18 heures.

Pour les conditions d'admission, le programme et les pièces à produire, voir la *Feuille des Avis officiels* des 27 janvier et 10 février, ou le *Bulletin officiel du Département de l'Instruction publique* de février-mars, que reçoit tout membre du corps enseignant primaire.

Langue allemande

ainsi qu'anglaise, italienne et espagnole, etc. Cours commerciaux, banque et branche hôtelière. Enseignement individuel très sérieux. Diplôme. Demandez prospectus gratuit à Ecole de commerce Gademann, Zurich

Hôtel Victoria

CHEXBRE/

CONFORT MODERNE.
Miles Chappuis, propr.

vue étendue sur les
Alpes et le Léman.

PRIX DE FR. 6.- A 7.50
TÉLÉPHONE 5 80 01

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

RÉDACTION :

ÉDUCATEUR
ALB. RUDHARDT
GENÈVE, Pénates, 3

BULLETIN
CH. GREC
VEVEY, rue du Torrent, 21

ADMINISTRATION :

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, AVENUE DE LA GARE, 33
Téléphone 33.633 — Chèques postaux ll. 6600

ANNONCES : PUBLICITAS S. A., LAUSANNE ET SUCCURSALES

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE : FR. 8.—, ÉTRANGER : FR. 11.—.

Supplément trimestriel : Bulletin Bibliographique

L'ÉCOLE LEMANIA

PREVOIT
tous les cas

LAUSANNE

PREPARE
à tous les examens

FLORENCE-SIENNE

et l'Ombrie : Assise, Pérouse, Orvieto. Au retour : Pise, Gênes, Chartreuse Pavie.

10 jours à Pâques. - Se renseigner auprès de **M. Chantrens, inst., Montreux.**

modèles de *paris* **modes** *lily* *genève* rue de rive, 4 (3e étage)

prix spéciaux aux membres du corps enseignant

ALLEMAND ou italien garanti en 2 mois. Cours de toute durée, à toute époque et pour tous. Prépar. Examens emplois fédéraux (3 mois). Dipl. langues et commerce en 3 et 6 mois. Références. **ÉCOLE TAMÉ, Baden 57** ou **Neuchâtel 57.**

Ecole Supérieure de Commerce et d'Administration du Canton de Vaud

Ouverture de l'année scolaire 1939-1940 :

LUNDI 17 AVRIL 1939

Examens d'admission :

LUNDI 17 AVRIL A 8 HEURES

Age d'entrée en première année : 14 ans au 15 octobre.

Les élèves porteurs du certificat d'études primaires supérieures sont admis sans examen en 2e année.

Les inscriptions doivent être prises avant le 30 mars 1939.